Il a tenté en somme tout un plan de la constitution qu'en définitive il accepterait de rétablir purement et simple :

Maintien de la constitution actuelle, mais avec les modifications suivantes : élection du chef de l'Etat par le peuple.

Contrairement à son habitude, M. Découlède a été très modéré, n'employant aucune expression violente, mais aucun de ces éclats de voix, de ces gestes désordonnés dont il abuse trop souvent.

Il s'est tenu surtout en premier beau; tandis que M. Chaos plaidait avec une admirable souplesse de talent pour M. Berthier, le boucher de la rue des Martyrs, Quesnay de Beaurepaire, Quesnay de Beaurepaire, plaidait tiraillement en ces trois mots : Bonne Découlède.

Demain dimanche, sera le tour de M. Lebrix.

T. H.

LA GRÈVE GÉNÉRALE dans la Loire

L'ARBITRAGE

Saint-Etienne, 30 décembre. — Le préfet a eu plusieurs entretiens hier soir et ce matin avec les représentants des compagnies et ceux des grévistes. Il s'est efforcé de mettre les deux parties d'accord sur la forme de l'arbitrage et en même temps de poursuivre une solution amiable.

Les compagnies semblent disposées à la conciliation.

Le parti fédéral proposera à l'assemblée générale de cet après-midi la proposition formulée par les compagnies de désigner un arbitre commun pour trancher le différend.

LA DISETTE DU CHARBON

Nombreuses usines fermées

St-Etienne, 30 décembre. — Les aciéries d'Unieux ont dû licencier cous leurs ouvriers qui sont au nombre de 1,450.

Au Chambon-Feugerolles, dans les aciéries appartenant à M. Claudinon, député de la Loire, 250 ouvriers chôment sur 700.

A Saint-Jullien-de-Jurret, aux forges de l'Orme et de la Boire on a fermé la fonderie et renvoyé 190 ouvriers.

A la verrerie de Saint-Romain-le-Puy, un four s'est éteint et 190 ouvriers sont sans travail.

Il en est de même à la verrerie de Saint-Just-sur-Loire.

Rolin à Chevelley-sur-Lyon, une fabrique de chapellerie a fermé ses portes et licencié ses ouvriers au nombre de 400. On annonce que le travail cessera dans toutes les usines de Chamalière dans les premiers jours de la semaine.

L'inquiétude est vive dans la région et à Lyon où de nombreuses usines manquent également de combustible.

Rive-de-Gier, 30 décembre. — Les verreries Richeuse congédient aujourd'hui leur personnel, soit onze cents ouvriers. Les fours seront maintenus allumés à basse température pendant quelques jours encore.

Le nombre des ouvriers métallurgistes en chômage forcé est de cinq cents environ.

Les tisseurs

Saint-Etienne, 30 décembre. — La réunion tenue en soirée par les tisseurs du Pradu marque une détente dans la grève du tissage.

L'unanimité s'adopte, à l'unanimité, la proposition faite par le comité pour le relèvement des salaires sur qu'une enquête soit faite par une commission mixte dans les fabriques.

Cette commission enquêtera sur le chargement au cours et persévérera à établir et les tarifs proposés par les fabricants réalisent effectivement une augmentation suffisante sur le prix de façon, les patrons de patement de la mise en trois ou quatre quinzaines.

Si cette enquête donne des résultats satisfaisants, on ne doute pas que la grève des tissages prenne fin à brève échéance.

Dernière Heure

Les «Saltimbanques» à la Gaîté

Le théâtre de la Gaîté a donné ce soir la première représentation des *Saltimbanques*, opérette en 3 actes de M. Ordonneau, musique de M. Louis Ganne. Ces saltimbanques là n'ont rien de commun avec ceux du célèbre vaudeville de Dumersan et Varin; ils n'en ont ni la désinvolture, ni l'esprit d'à-propos. Bilboquet eût été peut-être gêné si on avait mis ses paroles en musique. M. Gedouzan a imaginé une fable bien compliquée, pour laquelle M. Ordonneau a trouvé un dialogue. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce livret c'est qu'il n'a pas fait de tort à la partition de M. Ganne laquelle a été très applaudie. M. Ganne est l'auteur de la Czarine et de la Marche Lorraine ; on retrouve dans les *Saltimbanques* toutes ses qualités habituelles d'élégance. Plusieurs morceaux ont obtenu un vif succès. L'interprétation a largement contribué à la réussite de l'ouvrage. Les principaux rôles sont confiés à MM. Dugère, Lucien, Mimes Saulier et Lyse Berty. Le quatuor est excellent.

T. H.

LA GUERRE entre l'Angleterre & le Transvaal

L'échec des Anglais à Mafeking

Lourenzo-Marques, 30 décembre. — Du quartier général des Boers à Malop-Loyen, on télégraphie que de Mafeking, 28 décembre, minuit, qui d'après les dires des trois troupiers anglais faits prisonniers par les Boers dans la sortie du nord, le capitaine Vernon et le capitaine Sandford étaient tués; lord Bentinck et lord Edouard Cecil, fils de lord Salisbury, seraient blessés.

Les pertes anglaises s'élèvent à 200 tués et blessés. On croit que la sortie fut décidée dans le but de s'emparer des gros canons boers.

Victoire des Boers sur les Cafres

Pretoria, 30 décembre. — Le commandant Swart adresse de Heidelbager d'Alevyuskop, près de Tetuet, le télégramme suivant :

« J'ai attaqué les Cafres vendredi dernier dans la région de Tetuet.

» Les Cafres étaient fortement retranchés et sur la qui-vive. Après un vif engagement je me suis emparé de leurs retranchements. Les Boers ont de trois tués et de cinq blessés.

Le bombardement de Ladysmith

Londres, 30 décembre. — Le correspondant du Times télégraphie que l'artillerie des républicains a repris le bombardement de Ladysmith vendredi et jeudi de cette semaine.

On fait courir le bruit que le général White a envoyé quelques troupes sur les Boers du nord-ouest du Natal; mais on n'a aucune confirmation de ce bruit.

Saisie d'un bateau allemand

Londres, 30 décembre. — Un télégramme de Lourenzo-Marques, en date du 28 décembre, annonce que le bateau allemand de l'Est-africain a été saisi à Durban comme étant de contrebande. Durban comme étant de contrebande. Durban comme étant de guerre britannique.

Ce navire avait à bord vingt recrues et trois officiers allemands pour le Transvaal.

Hambourg, 30 décembre. — La Compagnie Est-africaine à laquelle appartient le *Bundesrath* a demandé l'intervention du ministère des affaires étrangères au sujet de la prise de ce bâtiment par les Anglais.

Le ministère a promis d'examiner s'il y a lieu d'agir auprès du gouvernement de Londres.

Le pillage de l'église St-Joseph

Paris, 31 décembre. — La Cour d'assises de la Seine a prononcé le verdict suivant :

Coutier et Bouhet sont condamnés à un an de prison.

Meine, Mordo et Vertemer, chacun à quinze mois.

Louis Marlin à deux ans.

Ben-Haim a cinq ans de réclusion.

Les autres prévenus sont acquittés.

Ben-Haim a accueilli sa condamnation en souriant.

Facilités accordées au Mariage

Au moment où la question de la dépopulation revient sur le tapis avec un cortège de remèdes utopiques, il peut être intéressant de donner un aperçu des facilités que l'*administration* accorde aux jeunes gens désireux de convoler en « justes noces ».

Un de nos confrères de la *Fronde* nous signale le cas suivant :

Une de mes voisines, Mlle Suzanne D..., âgée de dix-huit ans, vient d'être demandée en mariage par M. Robert C...

Tous deux sont orphelins. Ils se plaisent. Vous vous dites : Rien de plus simple ; les bans, la mairie, la church, etc, ce y est.

Ca n'y est pas du tout. Afin de pouvoir s'unir en légitime mariage, Mlle Suzanne D... a dû fournir :

1° L'acte de décès de son père ;
2° L'acte de décès de sa mère ;
3° L'acte de décès du père de son père ;
4° L'acte de décès de la mère de son père ;
5° L'acte de décès de la mère de sa mère.
M. Robert C... orphelin comme sa fiancée a, comme elle, présenté toutes ces pièces d'état-civil.

Or, comme les grands-parents étaient décédés aux quatre points cardinaux, il a fallu s'informer, écrire dans toutes les directions, dépenser beaucoup d'argent, perdre un temps considérable pour se procurer les actes requis : soit quatorze actes, deux actes de naissance et douze actes de décès.

Mais on n'est pas tout.

Les père et mère de la jeune fille n'ayant laissé aucune fortune, aucun conseil de famille n'avait été réuni.

Fameux grave! Quand Mlle Suzanne a voulu se marier, l'employé de la mairie chargé de recueillir ses déclarations, lui a demandé :

— Tous quels arrondissement s'est réuni votre conseil de famille ?

— Quel conseil de famille ?

— Après le décès de vos parents.

— Il n'y a pas eu de conseil de famille.

— Alors vous ne pouvez pas vous marier.

— Je ne comprends pas.

— Non. Avant que ce conseil ait été réuni devant M. le juge de paix de l'arrondissement où sont morts vos père et mère.

Il a bien fallu en passer par là. Les plus proches parents de la jeune fille ont de tous côtés été avertis, au détriment de leurs travaux et de leurs intérêts.

La formalité la pure formalité a été remplie.

Et après avoir surmonté toutes ces difficultés, dépensé beaucoup d'argent en frais d'actes, fait de nombreuses démarches dans toutes directions, dépensé